



# RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

## *Lettre Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUD)*

### **CATÉGORIE DU SUJET :**

Changement climatique

### **TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :**

Multilatéral

### **FORME :**

Traité juridiquement contraignant

### **ÉTAT :**

- Signé par le Canada en 1994
- Ratifié par le Canada en 1995
- Entrée en vigueur au Canada en 1995
- Entrée en vigueur à l'échelle internationale en 1996
- Le Canada s'est retiré de la Convention en 2014, s'est joint de nouveau en 2016 pour devenir un état membre à part entière le 21 mars 2017.

### **MINISTÈRE RESPONSABLE ET**

### **MINISTÈRES PARTENAIRES :**

**Responsables :** Affaires mondiales Canada  
**Partenaire :** Agriculture et agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement et changement climatique Canada

### **AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

#### **Liens Web :**

- [CNUD page d'accueil](#)
- [CNUD Cadre stratégique 2018-2030](#)
- [Le Canada adhèrera de nouveau à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification](#)

#### **Personnes-ressources**

[Services des relations avec les médias aux Affaires Mondiales Canada](#)

#### **L'ÉDITION DU RECUEIL :**

Janvier 2020

### **RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR**

Les effets de la désertification peuvent être ressentis au Canada et à l'étranger. La CNUD est l'une des trois conventions qui ont été adoptées lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, les autres étant la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques. La CNUD est le seul accord juridiquement contraignant qui réunit l'environnement, le développement et la gestion durable des terres. Le Canada s'engage avec la CNUD, ainsi qu'avec les 197 autres états membres, à limiter la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres. Depuis son retour en 2017, le Canada a joué un rôle de chef de file dans les négociations, notamment pour l'adoption du Plan d'action pour l'égalité des sexes de la CNUD.

### **OBJECTIF**

Les objectifs de cet accord sont d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones arides, d'atténuer les effets de la sécheresse et de renforcer et d'encourager la gestion durable des terres pour contribuer à l'avènement d'un monde sans dégradation des sols, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

La Convention compte sur les plans d'action nationaux et les plans d'action sous régionaux comme instruments clés pour sa mise en œuvre. Ces plans sont conçus pour aligner les initiatives nationales au Cadre stratégique 2018-2030 de la CNUD.

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

Il est prévu que la Convention permettra d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres afin de restaurer la productivité des terres dégradés, de minimiser les impacts de la sécheresse sur les populations vulnérables et d'améliorer la vie de 1,3 milliard de personnes. La CNUD a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, en particulier pour l'atteinte de l'ODD 15.3. Le Canada travaille avec la CNUD afin de permettre aux femmes et aux filles, grâce à un accès à des technologies innovantes et des droits fonciers accrus,

d'être en mesure de contribuer à la restauration des terres dégradées.

## PARTICIPATION DU CANADA

La convention est importante pour le Canada étant donné les effets environnementaux, sociaux et économiques néfastes de la désertification. Avec ses zones arides dans l'Ouest canadien, le Canada est considéré comme un pays touché par la désertification dans le cadre de cette Convention. Le Canada aide les pays en développement à atteindre les objectifs de cette Convention grâce à sa contribution au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui est un mécanisme financier de la CNULD, et dans le cadre d'autres accords multilatéraux en environnement. Le Canada occupe le sixième rang des donateurs du FEM. Le Fonds réserve environ 10 % de son budget de 4,1 milliards de dollars au soutien des efforts de lutte contre la dégradation des sols.

## RÉSULTATS ET PROGRÈS

### Activités

La délégation canadienne a participé à la quatorzième session de la Conférence des parties de la CNULD à New Delhi, en Inde, en septembre 2019. L'objectif principal de la CdP 14 était de faire valoir l'importance d'« investir dans les terres », en mettant l'accent sur les possibilités offertes aux populations. L'un des grands messages de la CdP 14 portait sur l'importance cruciale de la restauration des terres comme moyen rentable de lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Le Canada verse une contribution de 6 millions de dollars à la CNULD sur cinq ans pour soutenir les institutions et favoriser l'intégration de l'égalité des sexes dans la CNULD et dans son Plan d'action pour l'égalité des sexes.

### Rapports

- [Sommaire de l'Objectif 15](#)
- [CNULD – Centre de Connaissances : Objectif 15.3.1](#)
- [Quatorzième session de la Conférence des parties](#)

### Résultats

Le Canada a joué un rôle actif lors de la dernière Conférence des parties de la CNULD en Inde, en veillant sans cesse à l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes dans la Convention et à leur mise en application. Parmi les autres décisions prises en Inde, notons l'inscription du régime foncier comme nouveau point à l'ordre du jour de la Convention, des mesures visant une compréhension accrue des questions scientifiques et techniques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, ainsi que la création d'un groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur les politiques et les mesures de mise en œuvre efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la CNULD. Le Canada continuera à collaborer avec ses partenaires internationaux, au sein de la CNULD et d'autres forums, pour demeurer fermement engagé dans les champs d'activité de la Convention, surtout en ce qui a trait aux droits fonciers, aux droits des jeunes et aux droits relatifs au sexe, sans parler du rôle essentiel des terres pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques et de préservation de la biodiversité, comme le préconise la CNULD.